



Gétigné

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie (salle du conseil)

Le jeudi 2 mars 2023 à 19h00

Affiché le 24/02/2023

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2023
2. Délégations du Conseil municipal au maire

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

3. Débat d'orientations budgétaires 2023
4. Institution d'un régime indemnitaire pour la filière police

PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5. Cessions de sept anciennes parties de voies communales après enquête publique

ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

6. Participations scolaires 2023

ANIMATION LOCALE, VIE ASSOCIATIVE

7. Subventions 2023 aux associations

INFORMATIONS DIVERSES

